UNITED NATIONS GLOBAL COMPACT
801 2nd Avenue - 2nd floor
New York, NY 10017
USA

Saint-Evarzec, le 1er décembre 2017

Objet : COP 2017

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1987, la société Outils Océans est spécialisée dans l'étude, la conception et la fabrication d'équipements techniques textiles ou semi-rigides destinés à ranger, transporter et protéger des objets ou des documents. Adhérent depuis le 2 décembre 2013, Outils Océans renouvelle cette année encore son engagement au Global Compact sur les thèmes :

- **Des droits de l'homme**
- **Du droit du travail**
- **De l'environnement**
- **De la lutte contre la corruption**

Nous continuons à communiquer auprès de nos salariés, clients et fournisseurs et à défendre ces valeurs.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Tristan PODER
Directeur

UN GLOBAL COMPACT

COMMUNICATION ON PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

DROIT DE L'HOMME
Principes 1, 2

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Outils Océans respecte la protection du droit international relatif aux droits de l'homme et veille à ce que ses partenaires, ses fournisseurs et ses salariés les respectent et luttent contre les violations des droits de l'homme.

Grâce à notre politique d'achat et de référencement mise en place en 2014, chaque nouveau fournisseur reconnaît avoir pris connaissance de notre charte de développement durable et des principes du Pacte Mondial et s'engage à respecter les valeurs d'Outils Océans.

DROIT DU TRAVAIL
Principes 3, 4, 5, 6

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ACTIONS ET RESULTATS

ACTIONS ET RESULTATS

L'entreprise continue à encourager le droit à la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
Les réunions avec les délégués du personnel sont toujours l'occasion d'échanges constructifs. Chaque engagement pris est suivi d'une réunion à l'autre.
Un ordinateur est à la disposition du délégué du personnel afin qu'il puisse faire des recherches. Il a mis en place une adresse e-mail afin de recevoir les questions et demandes diverses des salariés de l'entreprise en toute confidentialité.
Les échanges informels sont toujours possibles en raison de la taille de l'entreprise.

Nous veillons toujours à ce que nos fournisseurs et partenaires français et étrangers respectent nos valeurs en matière de conditions de travail et de travail des enfants ceci grâce à notre procédure de référencement des fournisseurs mise en place en 2014.
Quand cela est possible, nous travaillons avec des fournisseurs locaux ou nationaux ; nos fournisseurs étrangers sont nos partenaires depuis plusieurs années et ceux-ci s'engagent à respecter nos valeurs et en particulier l'élimination du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants. Aucun manquement n'a été signalé cette année.

Nous travaillons en partenariat avec un ESAT. Nous avons augmenté de 77% le volume de sous-traitance entre 2016 et 2017. Nous avons recruté en 2017 en contrat à durée indéterminée un salarié avec une reconnaissance de travailleur handicapé.

Nous faisons toujours travailler une entreprise adaptée qui emploie des personnes en situation de handicap pour la fabrication de palettes.

L'effectif Outils-Océans se compose toujours d'une majorité de femmes : 76% des salariés sont des femmes.

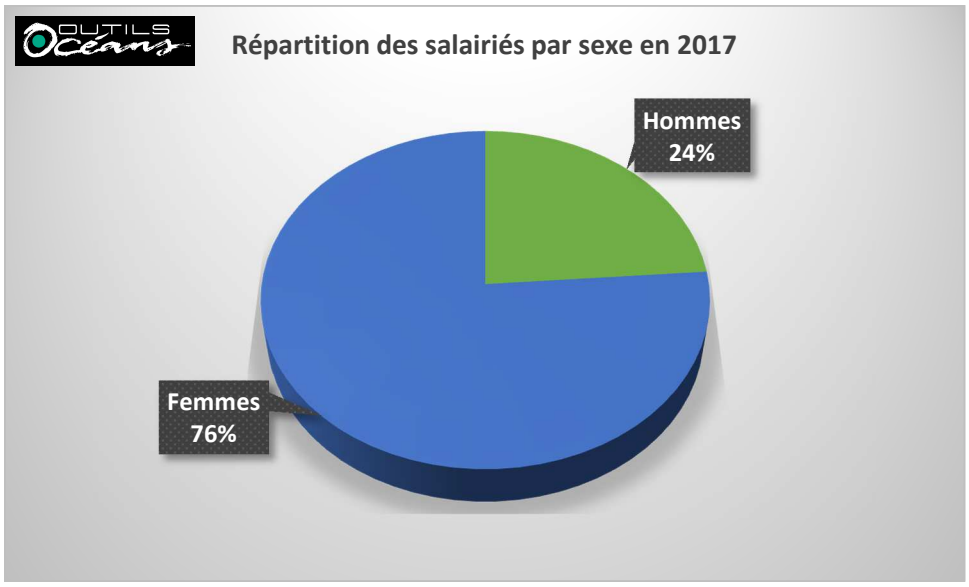

100 % des cadres sont des femmes. L'effectif 2017 est composé de 95.8% salariés en CDI, le reste en CDD. Aucun conflit portant sur la discrimination n'est à signaler pour 2017.

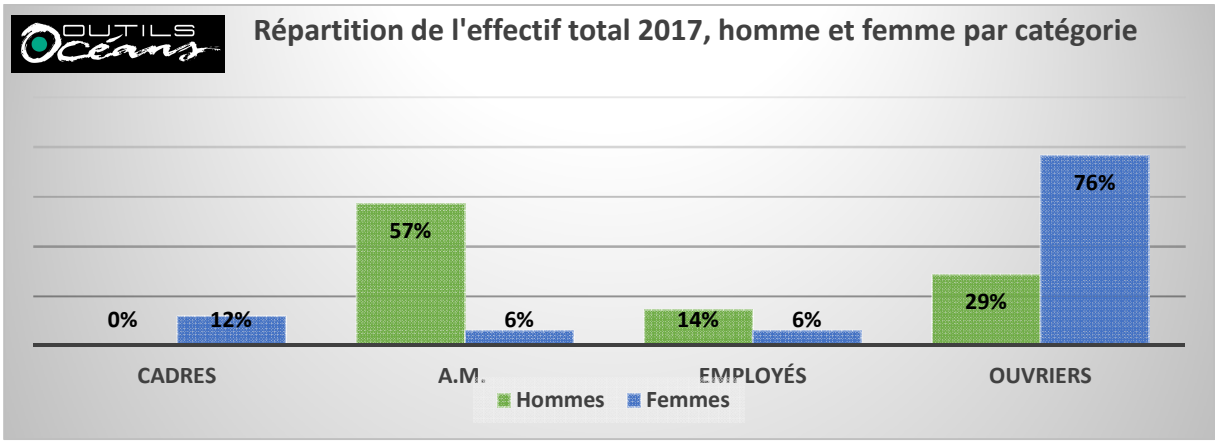

Nous continuons à proposer des formations aux salariés et nous les encourageons à faire des demandes notamment au moment des entretiens annuels.

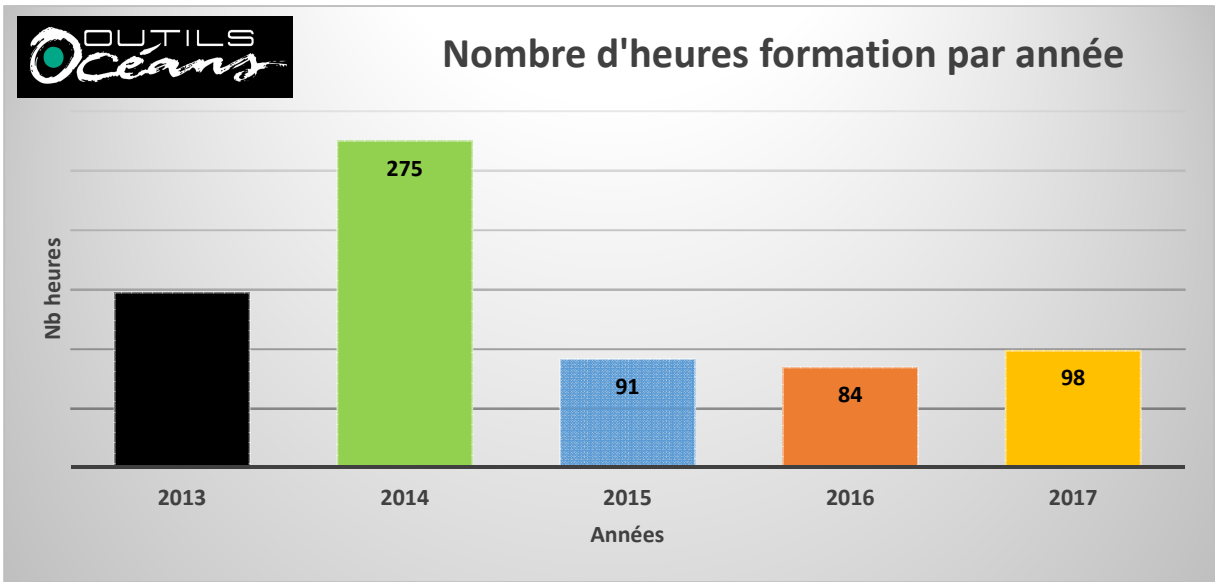

Nous avons mis l'accent cette année sur l'accompagnement des responsables d'équipe dans leurs fonctions et nous les avons encouragés à suivre une formation en management.

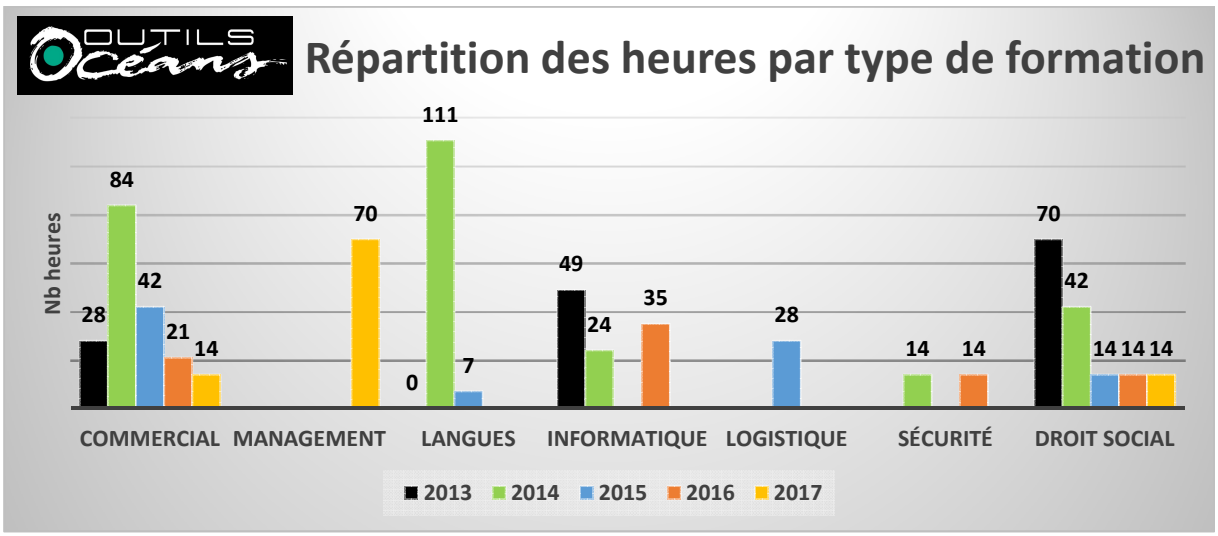

Le graphique ci-dessous illustre les efforts financiers consentis ces dernières années par la Direction d'Outils Océans pour améliorer les conditions de travail.

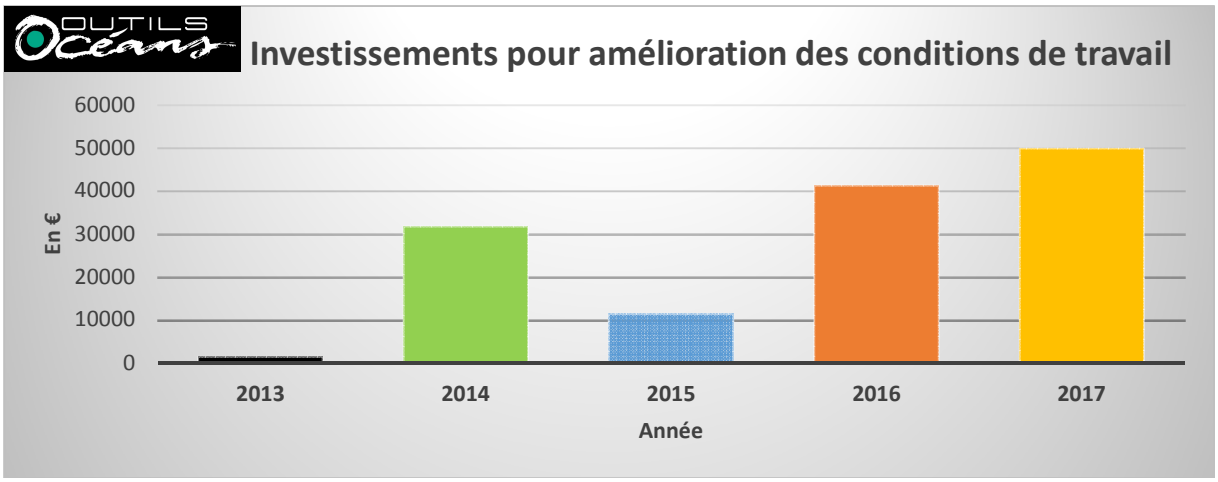

Alors que le nombre total d'heures d'absences avait régulièrement diminué depuis 2013, nous enregistrons cette année une augmentation des heures d'absence. Toutefois, aucun arrêt pour maladie professionnelle ni pour accident de travail n'a été enregistré.

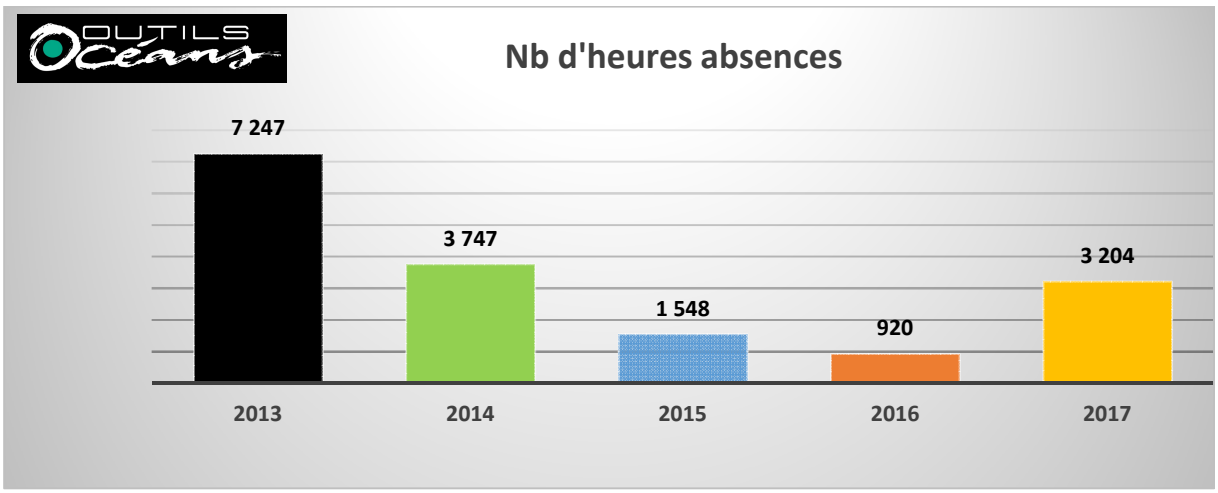

Dans la continuité du travail engagé dans le domaine de l'amélioration des conditions de travail et dans un soucis d'améliorer le bien-être au travail des salariés, Outils Océans a équipé ses toilettes de distribution de savons et d'essuie-mains textile et tente de sensibiliser le personnel à l'importance du lavage hygiénique des mains pour prévenir la propagation des infections.

ENVIRONNEMENT
Principes 7, 8 et 9

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

ACTIONS ET RESULTATS

ACTIONS ET RESULTATS

Nous continuons à sensibiliser les salariés à l'environnement. L'entreprise a mis à la disposition des salariés des bonbonnes d'eau consignés sans gobelet pour limiter les déchets et inciter à la réutilisation de contenant.
Des sacs pour le recyclage des dosettes de café sont toujours mis à disposition.
L'intégralité des cartouches d'imprimantes vides est reprise par notre fournisseur pour recyclage.
Nous incitons à l'impression des documents en recto verso.
Nos commerciaux sont toujours sensibilisés à l'impact environnemental de leurs déplacements et encouragés à rentabiliser chaque déplacement en voiture. Dès que cela est possible, le déplacement en train est préféré au déplacement en voiture.

Nous continuons également à travailler sur la réduction de nos déchets issus de notre atelier de production grâce au recyclage.
Exemple :

- Les chutes de polypropylène sont mises de côté pour être enlevées et valorisées.
- Pour notre atelier « SAV » les contenants en fin de vie qui ne peuvent pas être réparés sont « déconstruits » ; les déchets sont triés et partent dans des circuits de recyclage.
- Les chutes de polyéthylène sont mises de côté pour être enlevées et valorisées
- Des poubelles de tri sélectif ont été disposées dans notre atelier
- Nous utilisons des cartons usagés venant de nos réceptions pour préparer certaines de nos expéditions

Après une réduction des déchets de 13,8 % pour les petits bacs de 2014 à 2015 et de 11,8 % pour les plus grands de 2014 à 2015, nous enregistrons une nouvelle diminution de 28% de 2015 à 2016 pour les bacs de 240 L et de 21,6 % pour les bacs de 770 L.

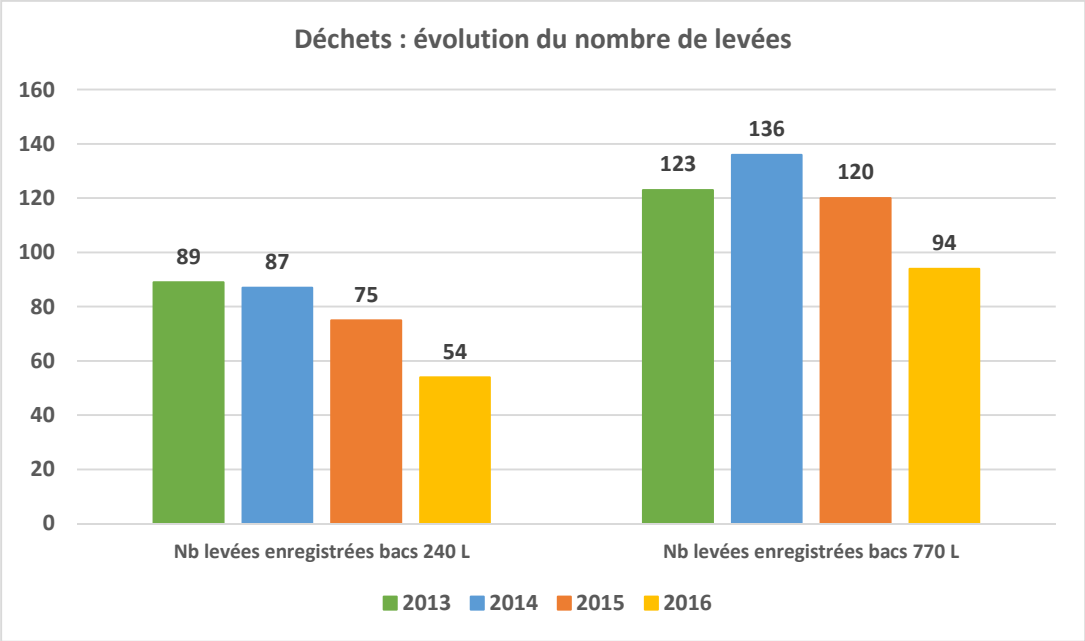

Outils Océans s'entoure de fournisseurs respectueux de l'environnement. La société a rédigé une note d'information, à l'attention de ses clients, sur la transparence quant à l'origine des produits Outils Océans. Outils Océans s'engage lorsque son offre indique la fabrication française à réaliser 100% des opérations dans son atelier en France à Saint-Evarzec (29) et à étiqueter les produits fabrication française. Un produit fabriqué en France permet non seulement de maintenir l'emploi industriel en France mais aussi de limiter l'impact environnemental notamment au niveau du transport.

A l'occasion du renouvellement de véhicules de la flotte, la société a opté pour deux véhicules de type « hybride ».

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
Principe 10

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Tout commercial d'Outils Océans s'engage contractuellement à se conformer aux prix et conditions générales de vente fixés par Outils Océans et à ne pas consentir de remises ou de conditions particulières qu'avec l'accord préalable de la Direction Commerciale.

Outils Océans demande également à ses commerciaux de ne pas offrir de cadeaux aux clients, ceci pour des raisons éthiques.

Aucun manquement n'a été relevé cette année.